

ESPACE

infos

Lettre d'information du CFMEL



CENTRE DE FORMATION
DES MAIRES ET ELUS LOCAUX



NUMÉRO SPÉCIAL

30 ANS DU CFMEL

Le mot du Président

du Centre de Formation des Maires et Elus Locaux

Christian BILHAC,
Maire de Péret,
Président de
l'Association des Maires
de l'Hérault.



Cher(e) Collègue,

En 30 ans, le mandat de maire a changé de façon remarquable. L'évolution la plus significative est, pour moi, la transparence de l'action des élus, particulièrement du fait de l'utilisation d'internet et de l'augmentation du recours à la justice.

Les nouveaux élus peuvent être en difficulté face à l'ampleur de la tâche, voire s'inquiéter face à l'amplification du phénomène par le biais des réseaux sociaux.

Ce sentiment a d'ailleurs conduit à une vague de démissions, dans certains départements.

Pas dans l'Hérault ; et j'aime à penser que le travail du CFMEL, en proximité avec les élus, y est pour une petite part ; en proposant une formation pertinente répondant à leurs préoccupations et en les assistant dans leurs missions de terrain.

Comme vous, je suis conscient de l'importance de la formation continue des élus face aux défis qui les attendent et du rôle essentiel du CFMEL en 2016 plus encore qu'en 1986.

Bien cordialement

Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT DU
CFMEL : M. CHRISTIAN BILHAC

1

LE CFMEL : 30 ANS À VOS
CÔTÉS

2-3

PAROLES D'ÉLUS

4



Le CFMEL : 30 ans à vos côtés

Le Syndicat des Communes pour le Personnel (actuel CDG) lance, en 1985 **une enquête auprès de toutes les collectivités locales de l'Hérault** afin de savoir si elles sont intéressées par la création d'un syndicat dont le but serait d'organiser des réunions de formation des élus mais aussi de donner des conseils juridiques sur la gestion des communes.

✓ 1986

2/3 des communes ont répondu favorablement, il est décidé de **créer le CFMEL**, cela est acté le 13 mars 1986 par arrêté préfectoral. 141 communes adhèrent ainsi que le Conseil Général (délibération en date du 6 juin 1986). **M. Philippe CHAPOTIN** Conseiller Général et maire de Frontignan est élu Président du CFMEL. Le comité est alors composé par 60% de maires (élus sur une liste d'entente) et 40% de conseillers généraux (désignés par le Conseil Général). Quant au financement, il est le reflet de la représentativité de l'organe délibérant mais instaure une solidarité entre grandes et petites communes.

M. Jacques MUSCAT, nommé Directeur, a quant à lui pour missions : d'organiser **des réunions décentralisées** dans le département sur des problématiques fédératrices telles que : les finances, l'urbanisme, les pouvoirs de police du maire, le fonctionnement du conseil municipal... (formations conçues et réalisées en interne au Syndicat Mixte) ; de mettre en place un service de conseil juridique afin de répondre à toutes les thématiques intéressant la gestion quotidienne des collectivités locales.

Le comité du CFMEL décide que les réunions se feront de façon décentralisée (pour cela le département est découpé en 12 secteurs). M. Jacques MUSCAT est le formateur pour tous les thèmes principaux, et il est, également, fait appel à des intervenants extérieurs spécialistes dans des domaines particuliers (Chambre Régionale des Comptes, gestion des cimetières, gestion des emprunts et de la trésorerie...).

Compte tenu de l'efficacité du Syndicat Mixte, bon nombre de communes continue à adhérer au Centre.



✓ 1989

Conscient de l'intérêt des Elus pour la formation qui leur est proposée, le Conseil Général de l'Hérault décide de **créer « une Maison des Elus »** destinée à accueillir dans ses locaux le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux, mais aussi l'Association Départementale des Maires ainsi que l'Amicale des anciens Conseillers Généraux de l'Hérault.

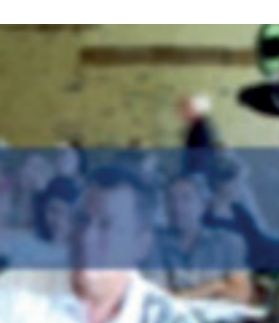
✓ 1991

C'est également durant cette période, que le **« journal Espace Infos »** est créé.

Il a pour objectifs : de compléter les informations données sur le terrain ; apporter des informations juridiques à travers de la jurisprudence et des réponses ministérielles sélectionnées par le comité de rédaction ; être un lien mensuel entre le CFMEL et les collectivités locales.

EN 30 ANS LE CFMEL C'EST :

- 46 002 élus et personnels administratifs ont assisté aux réunions de 1986 à 2015.
- 20 605 conseils téléphoniques de 1986 à 2015
- 349 mémoires rédigés.
- 259 « Espace infos » publiés.
- Plus de 1 000 000 de visites sur le site internet.
- Toute la documentation relative aux formations des élus est disponible sur le site internet, diaporamas et support de formation (depuis 2007).



NUMERO

spécial 30 ans

LES ANCIENS COLLABORATEURS DU CFMEL

Le CFMEL a également fait appel à du personnel compétent pour accomplir ses missions et offrir des services et informations de qualité.

Ont ainsi participé :

- M. Jacques MUSCAT (Directeur 1986 – 2016)
- Mme Annie THIERRY (Secrétariat et comptabilité 1986 – 1987)
- Mme Marie-Lyne PEY (Juriste 1986 – 1991)
- Mme Valérie RAYNAUD (Comptabilité 1988 – 1992)
- Mme Nathalie ANDREY (Secrétariat 1990 – 2005)
- Mme Suzanne MIRALLES (Chargée de mission 1991 – 1996)
- Mme Cécile SINTES-LEDAIN (Secrétariat comptabilité 1992 – 2005)
- M. Didier ABBAL (Juriste 1992 – 2009)
- M. Nicolas SENES (Comptabilité 2001 – 2013)

✓ 1994

M. Kléber MESQUIDA, Conseiller Général et maire de Saint-Pons de Thomières est élu Président. Il affirme sa volonté de continuer les missions déjà entreprises mais aussi de les développer. Durant cette période, M. Kléber MESQUIDA et M. Jacques MUSCAT œuvrent, aussi, pour créer une Fédération Nationale pour la formation des élus. M. Kléber MESQUIDA en devient d'ailleurs le Président.

Cette nouvelle structure a pour but de mutualiser à la fois les formations des élus ainsi que la documentation afférente à celles-ci.

Agrément du CFMEL pour dispenser de la formation aux élus locaux (par le Ministère de l'Intérieur). En effet, tout organisme public ou privé, quelle que soit sa nature juridique, souhaitant dispenser une formation destinée à des élus locaux, est tenu d'obtenir un agrément préalable du ministre de l'intérieur, matérialisé par une décision ministérielle. Le CFMEL est depuis 1994 régulièrement agréé.

✓ 1999

Création du site internet. Il a pour vocation de mettre à disposition :

- Des actualités juridiques ;
- Le calendrier trimestriel des formations ainsi qu'un formulaire d'inscription ;
- Les supports et diaporamas des formations organisées par le CFMEL ;
- De la jurisprudence et des réponses ministérielles parues au Journal officiel ;
- Des guides pratiques ;
- Des fiches pratiques réalisées en interne à consulter sur notre site internet à l'adresse : [cfmel/Assistance juridique/Fiches pratiques](http://cfmel/Assistance%20juridique/Fiches%20pratiques).

✓ 2008

Mise en place d'un **cycle de formation pour les nouveaux élus**. Le comité du CFMEL souhaite qu'un cycle de formation pour les élus soit mis en place. Celui-ci consiste à présenter, sur des demi-journées, des thèmes tels que : le budget communal, le fonctionnement du conseil municipal, l'analyse financière rétrospective – soldes intermédiaires de gestion, gestion des services – optimisation de la fiscalité locale.

1341 élus ont ainsi suivis ces réunions.

✓ 2015

M. Christian BILHAC, maire de Péret, est élu Président. Après avoir rendu hommage à ses prédécesseurs, M. Christian BILHAC affiche sa volonté de continuer le travail qui a été accompli tout au long de ces années mais souhaite également, **développer l'offre de formation** (organisation de 50 réunions par an au lieu de 35) et propose, pour cela que de nouvelles thématiques soient présentées telles que : les entreprises publiques locales, les financements européens, la gestion du personnel...

✓ 2016

Départ à la retraite de M. Jacques MUSCAT qui a été le directeur et l'animateur du CFMEL pendant 30 ans. De 1986 à nos jours, les formations ont été menées dans un esprit de convivialité largement partagé par les élus du département, tout en leur prodiguant des analyses et techniques adaptées, mais simplifiées, à même de les accompagner dans le quotidien de leur gestion.

L'ÉQUIPE DU CFMEL

M. Philippe BONNAUD
Chargé de mission

Mme Sophie VAN MIGOM
Juriste

M. Vincent GUEVARA
Juriste

Mme Zohra MOKRANI
Assistante juridique

Mme Audrey HERY
Secrétaire

Paroles d'Elus



M. René CAUQUIL
Maire d'AGEL

« Dans nos villages, nous avons de nouvelles populations qui se renseignent sur les lois avec l'outil internet.

Le CFMEL nous apporte sa connaissance dans le domaine juridique et nous aide pour monter des dossiers sur les litiges.

Dans ces cas-là, le maire est souvent seul.

Le secours qu'apporte le CFMEL est nécessaire et donne beaucoup plus de confiance à l' élu ».



M. Robert PISTILLI
Maire de
SAINT NAZAIRE DE PEZAN

« Pendant 7 ans (2001 à 2008 mandat particulier), je me suis engagé pour la jeunesse, les festivités et la communication (bulletin municipal et site internet). J'ai aimé ce qui a été réalisé, et c'est tout naturellement que j'ai renouvelé mon engagement en 2008. Je ne connaissais pas le « métier » de maire ni le monde de la politique.

J'ai eu la chance de recevoir les infos du CFMEL et je me suis inscrit à toutes les formations possibles. J'ai pu « apprendre » la réglementation, les lois et autres décrets qui régissent les règles d'une vie communale.

J'ai découvert que le maire n'était pas Dieu et qu'il ne savait pas faire de miracles.

Les formations sur la gestion, sur les lois et basées aussi sur l'expérience des participants m'ont permis d'éviter bon nombre « d'erreurs ».

La convivialité et le sentiment de faire partie d'une équipe avec des élus qui, même s'ils ne votent pas comme vous, pensent comme vous pour le bien de leur commune ».



M. Philippe DOUTREMEPUICH
Maire de CAUSSE DE LA SELLE
1er Vice-Président du CFMEL

« Lorsque nous avons adhéré, il y a 30 ans, au Centre de formation des maires et élus locaux, nous pensions participer à un élan de solidarité et d'esprit de corps au moment où la décentralisation confiait aux élus des responsabilités nouvelles.

Cependant, à cette époque dans les communes rurales, un passage hebdomadaire à la mairie pour consulter quelques documents officiels suffisait presque à l'accomplissement du mandat.

Il faut avoir vécu l'évolution législative et réglementaire pour mesurer à quel point la responsabilité des maires et des élus locaux, que ce soit sur le plan administratif, technique ou judiciaire, s'est accrue dans les proportions considérables.

Devant les maires et leurs collaborateurs et collaboratrices, tous les sujets relatifs à la gestion municipale et au rôle des élus sont abordés par des techniciens compétents et disponibles. Il est loin le temps où la pause méridienne constituait une partie significative du déplacement.

Aujourd'hui, l'information, la formation et le système de questions-réponses permettent d'aborder tous les sujets de fond dans un esprit très convivial. Et la défense assurée devant les tribunaux avec un maximum de réussite constitue un atout supplémentaire.

Comme de nombreux organismes qui n'ont plus à faire preuve de leur utilité, le Centre, sans communiquer outrageusement, est devenu un acteur incontournable du paysage institutionnel de notre département et de nos communes.

Efficace et discret, tel pourrait être sa devise ».

Espace infos

Directeur de la publication :
Christian BILHAC

Rédaction : Philippe BONNAUD, Sophie VAN MIGOM,
Zohra MOKRANI et Vincent GUEVARA.

Secrétaire de rédaction : Zohra MOKRANI

Edition : CFMEL - Maison des Élus
Mas d'Alco - 1977, avenue des Moulins
34080 MONTPELLIER cedex

Tél : 04 67 67 60 06 - Fax : 04 67 67 75 16

Mail : cfmel@cfmel.fr
www.cfmel.fr

Conception : Oveanet (www.oveanet.fr/pao)